



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
21 mars 2024
Français
Original : anglais

Session annuelle de 2024

3-7 juin 2024, New York

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

Audit interne et investigation

**Programme des Nations Unies pour le développement :
rapport annuel du Bureau de l'audit et des investigations
sur les activités d'audit interne et d'investigation menées
en 2023**

Résumé

Le présent rapport rend compte des travaux menés par le Bureau de l'audit et des investigations pendant l'année terminée le 31 décembre 2023 et fournit un résumé des activités d'investigation menées au cours de l'année. On y trouve une opinion, modulée en fonction de la portée des travaux entrepris, concernant l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD, une présentation concise des travaux menés et des critères retenus pour établir l'opinion précitée, une déclaration de conformité aux normes d'audit interne adoptées et un avis sur la question de savoir si les ressources allouées sont adaptées aux besoins, suffisantes et employées de façon à ce que le champ couvert par les activités d'audit interne et d'investigation réponde aux attentes.

En 2023, le Bureau a publié 102 rapports d'audit et quatre notes de services consultatifs. Sur les 242 recommandations formulées dans les 102 rapports, 177 étaient classées « moyennement prioritaires » et 65 « hautement prioritaires ». Huit rapports (deux audits de suivi et six rapports de synthèse) n'étaient pas accompagnés d'une appréciation générale. Quarante étaient des audits financiers assortis d'une opinion sur les états financiers. Sur les 54 rapports restants, 12 (22 %) ont été jugés « pleinement satisfaisants », 28 (52 %) ont obtenu la mention « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » et 13 (24 %) la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires », et un (2 %) a été jugé « insatisfaisant ».

Dans les audits des bureaux de pays, la gestion des programmes et des projets a continué de faire l'objet du plus grand nombre d'observations d'audit, notamment en ce qui concerne la conception, le suivi, l'établissement des rapports et la gestion des risques des projets. Les autres domaines ayant fait l'objet d'un grand nombre de recommandations étaient la gestion des achats, le dispositif de gouvernance et la gestion des ressources financières.



En 2023, le Bureau a ouvert 424 nouvelles enquêtes (63 %) et repris 253 dossiers (37 %) reportés de 2022, ce qui a porté le nombre de dossiers en 2023 à 677, chiffre le plus élevé jamais enregistré. Il a réglé et classé 415 dossiers (61 %), soit le nombre le plus élevé jamais atteint en un an. À la fin de l'année 2023, 262 dossiers ont été reportés à 2024.

Le rapport donne un aperçu de l'état d'avancement de l'application des recommandations d'audit interne. On y trouve aussi les titres de tous les rapports d'audit interne publiés en 2023 et les appréciations attribuées (décision 2013/24), ainsi que la description des fraudes constatées et des mesures prises dans les cas de faute (décision 2011/22).

La réponse de l'administration au présent rapport est présentée séparément, comme l'a demandé le Conseil d'administration dans sa décision 2006/13.

Éléments de décision

Le Conseil d'administration est invité à : a) prendre note du présent rapport, qui a été harmonisé avec ceux d'autres organismes des Nations Unies conformément à la décision 2020/10 du Conseil d'administration¹ ; b) exprimer son soutien constant aux fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD ; c) prendre note du rapport annuel du Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, qui doit être examiné en tant que document distinct dans le cadre de ce rapport.

¹ Fonds des Nations Unies pour la population, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes).

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Mandat	4
III. Opinion.	5
IV. Déclaration de conformité aux normes d’audit interne	6
V. Budget et effectifs	6
VI. Exécution du plan d’audit axé sur le risque pour 2023	8
VII. Mise en œuvre des recommandations des auditeurs	13
VIII. Principaux résultats des audits internes et des services consultatifs	14
IX. Évaluation externe de la qualité	20
X. Diffusion des rapports d’audit interne	20
XI. Investigations.	21
Annexes (disponibles sur le site Web du Conseil d’administration)	
I. Rapports d’audit et de conseils publiés en 2023	
II. Recommandations non suivies d’effets pendant 18 mois ou plus au 31 décembre 2023	
III. Recommandations retirées en 2023	
IV. Rapports d’enquête publiés en 2023, par type d’allégation	
V. Indicateurs clefs de performance	
VI. Critères retenus pour établir l’opinion du Bureau de l’audit et des investigations	
VII. Charte du Bureau de l’audit et des investigations	

I. Introduction

1. Le présent rapport fournit au Conseil d'administration un résumé des activités d'audit interne, des services consultatifs et des investigations assurés par le Bureau de l'audit et des investigations en 2023. Il contient également une opinion générale sur l'adéquation et l'efficacité du dispositif de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PNUD.

2. Les critères retenus pour établir l'opinion comprennent les résultats des audits internes réalisés en 2023, les audits des projets exécutés directement par le PNUD, l'examen des rapports d'audit de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements, le taux d'application des recommandations formulées par les auditeurs et auditrices en 2023 et les années précédentes, y compris les recommandations en souffrance de longue date et les lettres d'observations relatives aux investigations. La nature qualitative des résultats des activités d'audit, des services consultatifs et des investigations a été dûment prise en compte dans l'opinion générale.

II. Mandat

3. Dispositif de contrôle interne indépendant et objectif, le Bureau a pour vocation d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations du PNUD au regard des buts et objectifs que celui-ci s'est fixés en matière de développement. Ses buts, pouvoirs et attributions sont énoncés dans la charte approuvée par l'Administrateur du PNUD (voir annexe VII).

4. Comme le prévoit le cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes, la personne responsable de l'audit doit relever d'un niveau hiérarchique assez élevé au sein de l'entité pour permettre au service d'audit interne d'exercer ses responsabilités. Le Directeur du Bureau relève de l'Administrateur du PNUD pour ce qui est de la fourniture de services d'audit interne et d'investigation. Il est tenu de mener des audits internes et des investigations de manière indépendante, sans ingérence de la part de la direction du PNUD ou de toute autre partie extérieure. Le Bureau doit confirmer au Conseil d'administration, au moins une fois par an, l'indépendance de l'activité d'audit interne vis-à-vis de l'entité.

5. Le Bureau confirme qu'il a agi en toute indépendance à cet égard, conformément au cadre de référence international des pratiques professionnelles de l'Institut des auditeurs internes. En 2023, il n'a fait l'objet d'aucune ingérence dans la détermination du champ de ses audits et de ses investigations, dans la planification, la conduite de ses travaux ou la communication des résultats de ces travaux.

6. Tous les auditeurs et auditrices ont signé la déclaration d'intégrité, d'objectivité et de confidentialité en 2023 et ont ainsi attesté leur adhésion au code de déontologie et aux principes fondamentaux de l'Institut des auditeurs internes et du PNUD.

7. Le Bureau met en œuvre un programme efficace d'assurance et d'amélioration de la qualité couvrant les fonctions tant d'audit interne que d'investigation. Les enquêtes menées en 2023 auprès des clients à l'issue des audits confirment la satisfaction de ces derniers. Sur les 78 participants à l'enquête, 66 (85 %) ont donné des notes de satisfaction globale « excellente » et « bonne ».

8. Le Bureau a continué de bénéficier du soutien actif de la direction du PNUD. Le Directeur du Bureau, de même que les responsables d'autres bureaux de contrôle, est membre du Groupe d'appui à la performance de l'organisation, ce qui a permis de

tenir des discussions sur les recommandations en souffrance de longue date et d'autres questions importantes qui pourraient présenter un risque pour le PNUD. Le Bureau a tenu des réunions mensuelles avec l'Administrateur associé pour communiquer les résultats des audits et des investigations et examiner des questions nouvelles ayant une incidence sur ses activités et celles du PNUD. Il a aussi tenu des réunions régulières avec le Bureau des services de gestion et les bureaux régionaux pour examiner des questions importantes et récurrentes constatées à l'issue des audits et des investigations.

9. Le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation, organe de contrôle indépendant du PNUD, conseille régulièrement l'Administrateur sur l'optimisation de l'efficacité des fonctions d'audit interne et d'investigation du PNUD.

III. Opinion

10. Le Bureau est chargé d'évaluer l'adéquation et l'efficacité des systèmes et des mécanismes du PNUD de façon indépendante, en appliquant une méthode d'estimation des risques et un plan de travail annuel axé sur le risque. L'évaluation porte sur les unités administratives, les fonctions et les activités aux niveaux du siège, des régions et des pays, ainsi que sur les projets d'exécution directe, les projets d'exécution nationale et les subventions du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. Les éléments qui fondent l'opinion sont détaillés à l'annexe VI.

Fondements de l'opinion

11. Comme indiqué dans l'Annexe VI, l'opinion repose sur les éléments suivants :

- a) les résultats des audits réalisés en 2023 conformément au plan de travail annuel approuvé. Il s'agit notamment des audits du siège du PNUD et des fonctions ou unités régionales, des bureaux de pays, des activités du PNUD financées par le Fonds mondial, des projets exécutés directement par le PNUD et des services consultatifs ;
- b) les résultats de l'examen des rapports d'audit des projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements ;
- c) le taux d'application des recommandations issues de l'audit interne, y compris les recommandations en souffrance de longue date ;
- d) les lettres d'observations relatives aux investigations.

Exclusions

12. L'opinion ne prend pas en compte les résultats d'audits communiqués par d'autres entités des Nations Unies telles que le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU). Ces entités font l'objet d'un audit distinct réalisé par le Bureau.

13. Cela étant, pour rendre compte de la totalité des travaux d'audit menés par le Bureau, le rapport annuel inclut les résultats des audits des entités susmentionnées pour l'année au cours de laquelle les audits ont été réalisés. En l'occurrence, le présent rapport prend en compte les résultats de l'audit du FENU.

14. Pour plus de détails concernant les critères qui ont fondé l'opinion générale du Bureau, voir l'annexe VI.

Opinion générale

15. Ayant examiné le champ des travaux entrepris en 2023, le Bureau est d'avis que l'adéquation et l'efficacité des procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle décrites dans les rapports publiés en 2023 méritent l'appréciation globale de « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », ce qui signifie que les procédures sont généralement bien établies et qu'elles fonctionnent, mais que certaines améliorations sont nécessaires. Les problèmes relevés n'ont pas d'incidences notables sur la réalisation des objectifs de l'organisation.

IV. Déclaration de conformité aux normes d'audit interne

16. Le Bureau accomplit son travail d'audit interne conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne de l'Institut des auditeurs internes.

17. Le Bureau maintient un programme interne d'assurance et d'amélioration de la qualité comprenant l'assurance de la qualité au niveau des missions, les autoévaluations continues (y compris l'évaluation interne de la qualité, année par année, et les appréciations des clients) et l'évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne tous les cinq ans.

18. À l'issue de la dernière évaluation de la qualité des services d'audit interne, réalisée en décembre 2022, le Bureau a reçu la meilleure note (« conformité générale ») pour son respect des Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne et du code de déontologie de l'Institut des auditeurs internes. Il a élaboré un plan d'action pour donner suite aux recommandations issues de l'évaluation externe, dont la plupart ont été appliquées.

V. Budget et effectifs

Budget

19. En 2023, le Bureau disposait d'un budget global approuvé de 22,98 millions de dollars financé au moyen des ressources institutionnelles (voir tableau 1).

20. En outre, le Bureau a reçu du Fonds mondial une subvention de 1,23 million de dollars destinée à financer les activités d'audit et d'investigation relatives aux opérations du PNUD. Cette somme a permis de couvrir les dépenses de personnel et de fonctionnement afférentes à trois postes d'auditeur(trice) et un poste de conseiller(ère) en matière d'investigation répartis entre Dakar, Istanbul, Pretoria et New York.

21. En 2023, les dépenses du Bureau (hors subvention du Fonds mondial) se sont élevées à 21,65 millions de dollars, ce qui laisse un solde inutilisé de 1,34 million de dollars. Le solde inutilisé résulte d'économies de 0,55 million de dollars réalisées sur les dépenses de personnel (en raison de postes vacants) et de 0,79 million de dollars au titre d'autres objets de dépense (principalement en raison de postes vacants relevant de conventions de services de professionnels engagés sur le plan international).

Tableau 1
Ressources, 2023 (subvention du Fonds mondial non comprise)

<i>Catégorie</i>	<i>Budget (en millions de dollars des États-Unis)</i>	<i>Dépenses (en millions de dollars des États-Unis)</i>
Audit	10,29	9,68
Investigation	9,88	9,44
Gestion et appui	1,45	1,32
Assurance de la qualité	1,22	1,06
Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation	0,15	0,14
Total	22,98	21,65

Effectifs

22. Au 31 décembre 2023, le Bureau comptait au total 95 postes approuvés.

Procédure de recrutement

23. À la fin de 2023, 89 postes étaient pourvus et six étaient vacants. La procédure de recrutement à deux des six postes vacants a été menée à terme au 31 décembre 2023, les titulaires devant intégrer le Bureau pendant le premier trimestre de 2024. En 2023, le taux moyen de vacance de postes était de 6 % (contre un taux de 7 % fixé par le Bureau) et la durée moyenne des vacances était de 4,6 mois (contre une durée de 6 mois fixée par le Bureau).

24. En 2023, le Bureau a mené 15 procédures de recrutement au total, y compris trois mutations latérales. Sur les 18 postes concernés, 12 relevaient de la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan international et trois de la catégorie des services généraux. Le Bureau a recruté huit nouvelles personnes ; cinq membres du personnel ont été affectés à de nouveaux postes (de mêmes classes par mutation latérale ou par recrutement) et deux ont été promus à des postes de plus haut niveau. Sur les huit nouvelles recrues, cinq étaient des hommes et trois des femmes. Une femme et un homme ont été promus. Sur les cinq membres du personnel ayant été affectés à de nouveaux postes de mêmes classes, il y avait trois hommes et deux femmes (voir tableau 2).

Tableau 2
Personnel du Bureau recruté en 2023, par sexe

<i>Sexe</i>	<i>Nouvelle recrue</i>	<i>Promotion</i>	<i>Mutation latérale</i>	<i>Total</i>	<i>Pourcentage</i>
Homme	3	1	2	6	40 %
Femme	5	1	3	9	60 %
Total	8	2	5	15	100 %

VI. Exécution du plan d'audit axé sur le risque pour 2023

Planification des audits axés sur le risque et exécution du plan de travail annuel

25. Le Bureau a élaboré son plan d'audit pour 2023 après avoir procédé à une estimation exhaustive des risques susceptibles de se poser dans les domaines d'audit relevant de sa compétence au sein du PNUD, y compris les VNU, le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud et le FENU. Le processus de planification participatif comprenait une série de discussions avec la direction et les responsables des bureaux concernés. Le Bureau a également consulté le Comité des commissaires aux comptes afin que le PNUD fasse l'objet d'un audit comme il convient et qu'il y ait le moins possible de chevauchements dans les travaux visant à apporter le degré d'assurance voulu tant à l'Administrateur qu'au Conseil d'administration.

26. La méthode d'estimation des risques visait à les recenser, les mesurer et les classer. Des indicateurs de risque tant quantitatifs que qualitatifs ont été utilisés. Les risques ont également été classés comme étant stratégiques, organisationnels, politiques, opérationnels ou financiers, conformément aux catégories de gestion globale des risques adoptées par le PNUD.

27. Le plan de travail approuvé pour 2023 comprenait initialement 109 missions d'audit. Le nombre de missions a ensuite été ramené à 108 en raison de la forte réduction du nombre d'audits de projets d'exécution directe. Au 31 décembre 2023, le Bureau avait achevé le travail de terrain pour 106 des 108 missions prévues (voir tableau 3) et publié 87 rapports au titre du plan de travail annuel révisé de 2023 (voir tableau 4).

Tableau 3
Exécution du plan de travail annuel (2023)

Type d'audit	Plan de travail annuel approuvé	Plan de travail annuel révisé ^b	Exécution du plan de travail annuel révisé
Services consultatifs	5	6	6
Audits de suivi de bureaux de pays	2		2
Audits de bureaux de pays	29	29	29
Audits de projets d'exécution directe	48	42	42
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	8	9	9
Audits du siège	12	13	13
Autres audits		2	2
Audits thématiques régionaux	5	5	5
Total	109	108	108^a
Pourcentage			99,1 %

^a Au 31 décembre 2023, le travail de terrain pour 106 des 108 missions prévues était terminé. Concernant les rapports des 108 missions, 87 ont été publiés en 2023 au titre du plan de travail annuel révisé pour 2023 (voir tableau 4 ci-dessous), et les 21 restants étaient en voie de publication.

^b Outre les 108 missions prévues, le Bureau a reçu des demandes de comptabilisation en pertes de la part de plusieurs unités administratives. En 2023, il a traité six demandes de comptabilisation en pertes (voir annexe VI). Ces activités n'ont pas été incluses dans le plan de travail annuel en raison de leur caractère ponctuel.

28. En 2023, le Bureau a publié 102 rapports d'audit et quatre notes de services consultatifs. Sur les 242 recommandations formulées dans les 102 rapports, 177 étaient classées « moyennement prioritaires » et 65 « hautement prioritaires ». Les audits des bureaux de pays ont donné lieu à 132 recommandations, les audits de projets d'exécution directe à 37 recommandations, les audits du siège à 34 recommandations, les audits des activités financées par le Fonds mondial à 24 recommandations et les audits thématiques à 15 recommandations.

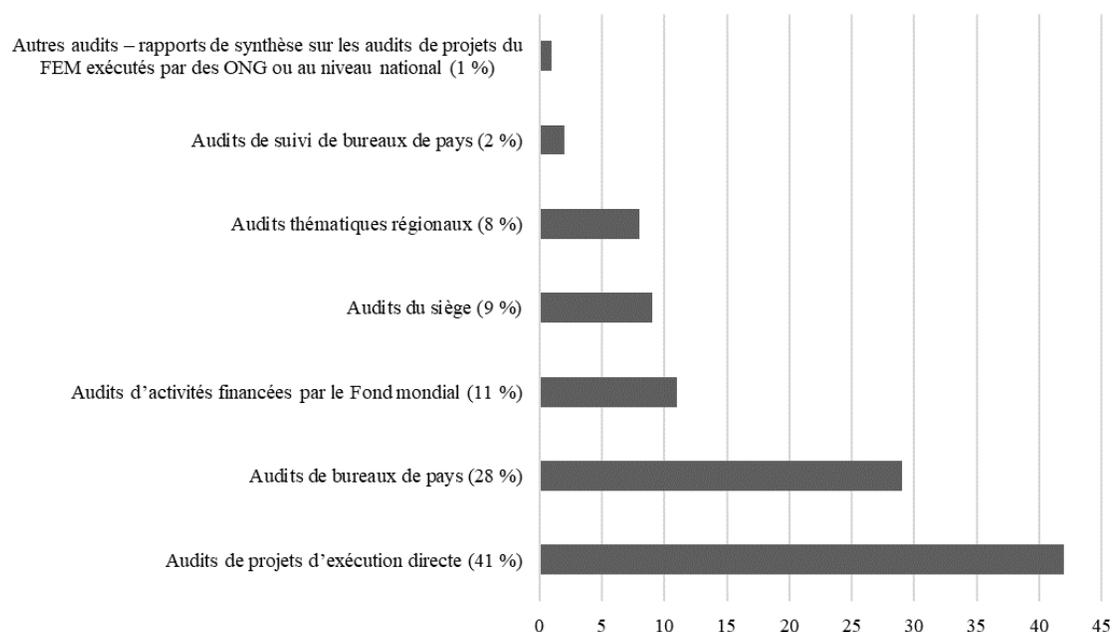
29. Les rapports publiés en 2023 comprenaient des audits réalisés en 2022 et ayant fait l'objet d'un rapport en 2023, comme le montre le tableau 4. Les 102 rapports d'audit se présentaient comme suit : 10 rapports d'audit du siège, dont neuf rapports d'audit des activités du siège et un rapport relatif à d'autres audits (10 %) ; 29 rapports d'audit de bureaux de pays (28 %) ; 11 rapports d'audit d'activités financées par le Fonds mondial, dont trois rapports de synthèse (11 %) ; 42 rapports d'audit de projets d'exécution directe, dont un rapport relatif à un projet du Bureau de gestion des crises et un rapport de synthèse concernant des projets exécutés directement par le PNUD en 2022 (41 %) ; huit rapports d'audit thématique (8 %) (voir fig. I). Les quatre notes de services consultatifs couvraient le domaine de l'informatique, les achats, les dépenses locales des bureaux extérieurs et les sommes à recevoir du personnel. En application de la décision 2013/24, la liste de tous les rapports et appréciations d'audit interne et notes de services consultatifs publiés en 2023 est fournie à l'annexe I. Elle comprend également six demandes de comptabilisation en pertes traitées en 2023.

Tableau 4
Nombre de rapports publiés en 2023

<i>Type d'audit</i>	<i>Rapports reportés de 2022</i>	<i>Rapports relatifs au plan de travail de 2023</i>	<i>Total des rapports publiés en 2023</i>
Services consultatifs	0	4	4
Audits de suivi de bureaux de pays	0	2	2
Audits de bureaux de pays	8	21	29
Audits de projets d'exécution directe	0	42	42
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	5	6	11
Audits du siège	0	9	9
Autres audits	0	1	1
Audits thématiques régionaux	6	2	8
Total	19	87	106*

* 102 rapports d'audit et quatre notes de services consultatifs.

Figure I
Nombre, pourcentage* et type de rapports d'audit publiés en 2023



* Rapport (converti en pourcentage) entre le nombre de rapports publiés pour chaque type d'audit et le nombre total de rapports publiés.

30. En 2023, le Bureau a réalisé l'objectif de l'indicateur clef de performance relatif au nombre de jours nécessaires à la production des rapports d'audit, calculé à compter de la fin du travail sur le terrain, et a atteint une moyenne, au regard de l'objectif de 75 jours, de 68 jours pour les audits du siège, de bureaux de pays, d'activités financées par le Fonds mondial et de projets d'exécution directe (voir tableau 5). Des informations complètes concernant les indicateurs clefs de performance du Bureau sont présentées à l'annexe V.

Tableau 5
Indicateur clef de performance 2023 : nombre moyen de jours pour produire un rapport

Type d'audit	Objectif 2023 (jours)	Nombre de jours*
Audits de bureaux de pays	75	80
Audits de projets d'exécution directe	75	64
Audits de suivi de bureaux de pays	75	62
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	75	65
Audits du siège	75	57

* Nombre de jours entre la fin du travail sur le terrain et la publication du rapport, par type d'audit.

31. Les dépenses combinées pour les 78 audits réalisés au niveau des pays (29 audits de bureaux de pays, 41 audits de projets d'exécution directe et huit audits d'activités financées par le Fonds mondial) ont représenté 2,7 milliards de dollars (55 %) des 4,9 milliards de dollars de dépenses engagées par le PNUD sur le terrain en 2023. Des

audits réalisés par des tiers sur des projets exécutés par des organisations non gouvernementales ou sur des projets d'exécution nationale ont permis la vérification de dépenses s'élevant à 0,67 milliard de dollars.

32. En 2023, le Comité consultatif pour les questions d'audit et d'évaluation a examiné l'exécution du plan de travail annuel.

33. Par ailleurs, en vue de favoriser la coordination et l'efficacité, le Bureau a communiqué son plan de travail annuel au Comité des commissaires aux comptes.

Rapports et appréciations d'audit

34. Aux fins des audits relatifs aux bureaux de pays, aux activités financées par le Fonds mondial et au siège, le Bureau attribue les notes d'audit suivantes : « pleinement satisfaisant », « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires », « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires » et « insatisfaisant », sur la base de son évaluation des processus pertinents de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle. Il n'est toutefois pas donné d'appréciation dans le cadre des audits de suivi, des rapports de synthèse regroupant plusieurs audits et des audits financiers de projets d'exécution directe². Ces derniers sont effectués conformément aux normes internationales d'audit et sont accompagnés d'une opinion sur la question de savoir si les états financiers ont été correctement présentés selon les principes comptables du PNUD.

35. Sur les 102 rapports d'audit, huit (deux audits de suivi et six rapports de synthèse) n'étaient pas accompagnés d'une appréciation générale et 40 correspondaient à des audits financiers assortis d'une opinion sur les états financiers. Sur les 54 rapports restants, 12 (22 %) ont été jugés « pleinement satisfaisants », 28 (52 %) ont obtenu la mention « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » et 13 (24 %) la mention « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires », et un (2 %) a été jugé « insatisfaisant » (voir tableau 6).

Tableau 6
Répartition des notes d'audit par domaine d'audit et par région (2023)

Domaine d'audit	Nombre d'audits	Note			
		Pleinement satisfaisant	Satisfaisant/quelques améliorations nécessaires	Partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires	Insatisfaisant
Audits de bureaux de pays	29	5	13	10	1
Bureau régional pour l'Afrique	10	1	5	4	–
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	6	1	4	1	–
Bureau régional pour les États arabes	4	–	1	3	–
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	3	2	–	–	1
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	6	1	3	2	–

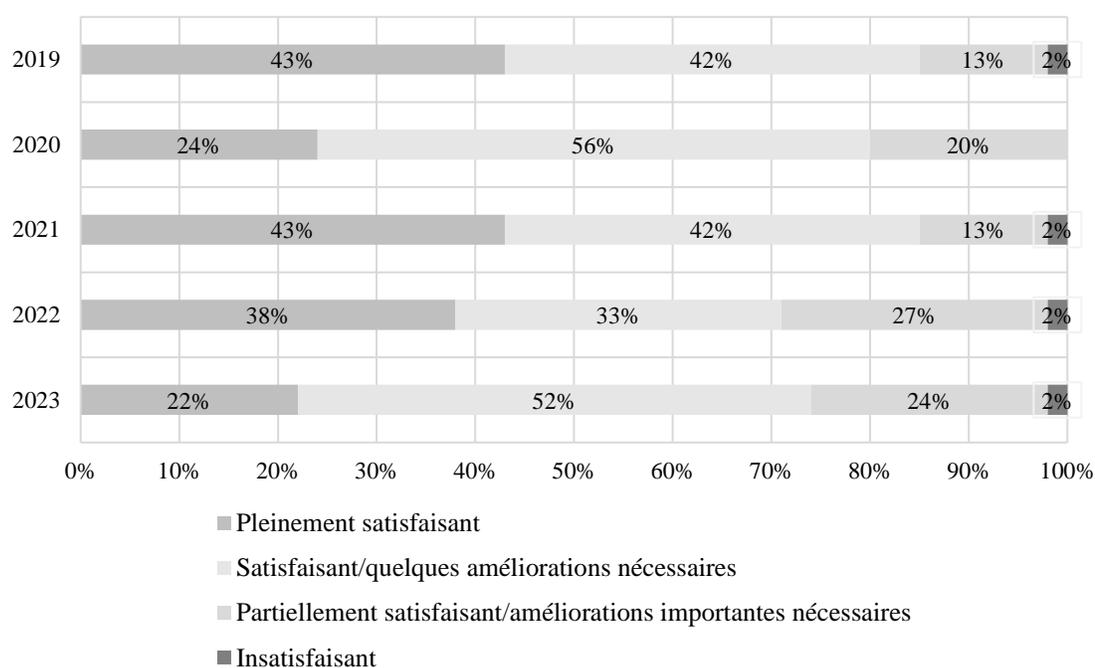
² Les notes ne peuvent être attribuées qu'aux audits financiers couvrant l'examen de la gouvernance, de la gestion des risques et des contrôles. Ces notations sont fournies par les cabinets d'audit qui réalisent l'audit.

Domaine d'audit	Nombre d'audits	Note			
		Pleinement satisfaisant	Satisfaisant/ quelques améliorations nécessaires	Partiellement satisfaisant/ améliorations importantes nécessaires	Insatisfaisant
Audits des projets d'exécution directe*	1	1	–	–	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	1	1	–	–	–
Audits d'activités financées par le Fonds mondial	8	3	3	2	–
Bureau régional pour l'Afrique	3	–	1	2	–
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique	1	–	1	–	–
Bureau régional pour les États arabes	1	1	–	–	–
Bureau régional pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants	1	1	–	–	–
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes	2	1	1	–	–
Audits du siège	9	3	5	1	–
Audits thématiques	7	–	7	–	–
Total	54	12	28	13	1

* Il s'agit d'audits financiers et de contrôle réalisés au nom du Bureau par un cabinet d'audit externe. Ils portent sur les systèmes, procédures et pratiques qui interviennent dans la gouvernance, le programme et les opérations du projet.

36. La comparaison entre la répartition des notes d'audit de 2023 et celle de 2022 fait ressortir une diminution des notes « pleinement satisfaisant » et « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Elle montre également une augmentation des notes « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » et le même pourcentage de notes « insatisfaisant ». La figure II présente une comparaison des notes attribuées depuis 2019.

Figure II
Aperçu général des notes d'audit interne, 2018-2023



VII. Application des recommandations des auditeurs

Taux d'application

37. Le taux d'application des recommandations formulées à l'issue des audits internes dans l'ensemble des rapports publiés par le Bureau entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 était de 83,2 % au 31 décembre 2023. L'ancienneté des recommandations au 31 décembre 2023 est présentée dans le tableau 7.

38. Au 31 décembre 2023, il y avait deux recommandations d'audit qui attendaient d'être pleinement appliquées depuis 18 mois ou plus (voir les détails à l'annexe II), contre six au 31 décembre 2022. Sur ces deux recommandations, l'une, concernant l'audit du bureau du PNUD au Gabon, a été jugée « hautement prioritaire » et l'autre, concernant l'audit du programme des Volontaires des Nations Unies, « moyennement prioritaire ».

Tableau 7

Ancienneté des recommandations en souffrance au 31 décembre 2023

Degré de priorité	Total des recommandations en souffrance	Ancienneté des recommandations en souffrance		
		< 12 mois	12-18 mois	> 18 mois
Élevé	62	47	14	1
Moyen	142	123	18	1
Faible	1	1	0	0
Total	205	171	32	2

Recommandations retirées

39. En 2023, le Bureau a retiré quatre recommandations issues de rapports d'audit publiés en 2020, 2021 et 2022 parce que leur application n'était plus possible ou utile dans le pays concerné. Ce sujet est présenté de façon plus détaillée à l'annexe III.

VIII. Principaux résultats des audits internes et des services consultatifs**Panorama des questions et tendances stratégiques et systémiques**

40. Conformément à la décision 2023/7 adoptée à la session annuelle de 2023 du Conseil d'administration du PNUD, le Bureau a procédé à une analyse approfondie des constatations issues des audits réalisés cette année-là. Certains des problèmes récurrents relevés par les auditeurs concernaient l'insuffisance du contrôle des projets et des programmes, ce qui pouvait empêcher les bureaux de pays du PNUD d'obtenir les résultats escomptés. En outre, des problèmes récurrents ont été constatés dans les domaines des achats et de la gestion financière. Des informations plus détaillées sur ce sujet sont présentées dans la figure III et le tableau 8 ci-après. Le Bureau a pris en compte les résultats de cette analyse lors de l'établissement de son plan de travail de 2024 destiné à guider ses travaux d'audit, en mettant un accent particulier sur l'examen des risques découlant de ces domaines, où les auditeurs avaient relevé la plupart des problèmes récurrents. Par ailleurs, la Section des investigations effectuera un contrôle plus serré en 2024, ce qui permettra d'examiner les domaines qui risqueraient fortement de se commettre des fraudes, des irrégularités financières et d'autres méfaits.

Audits du siège

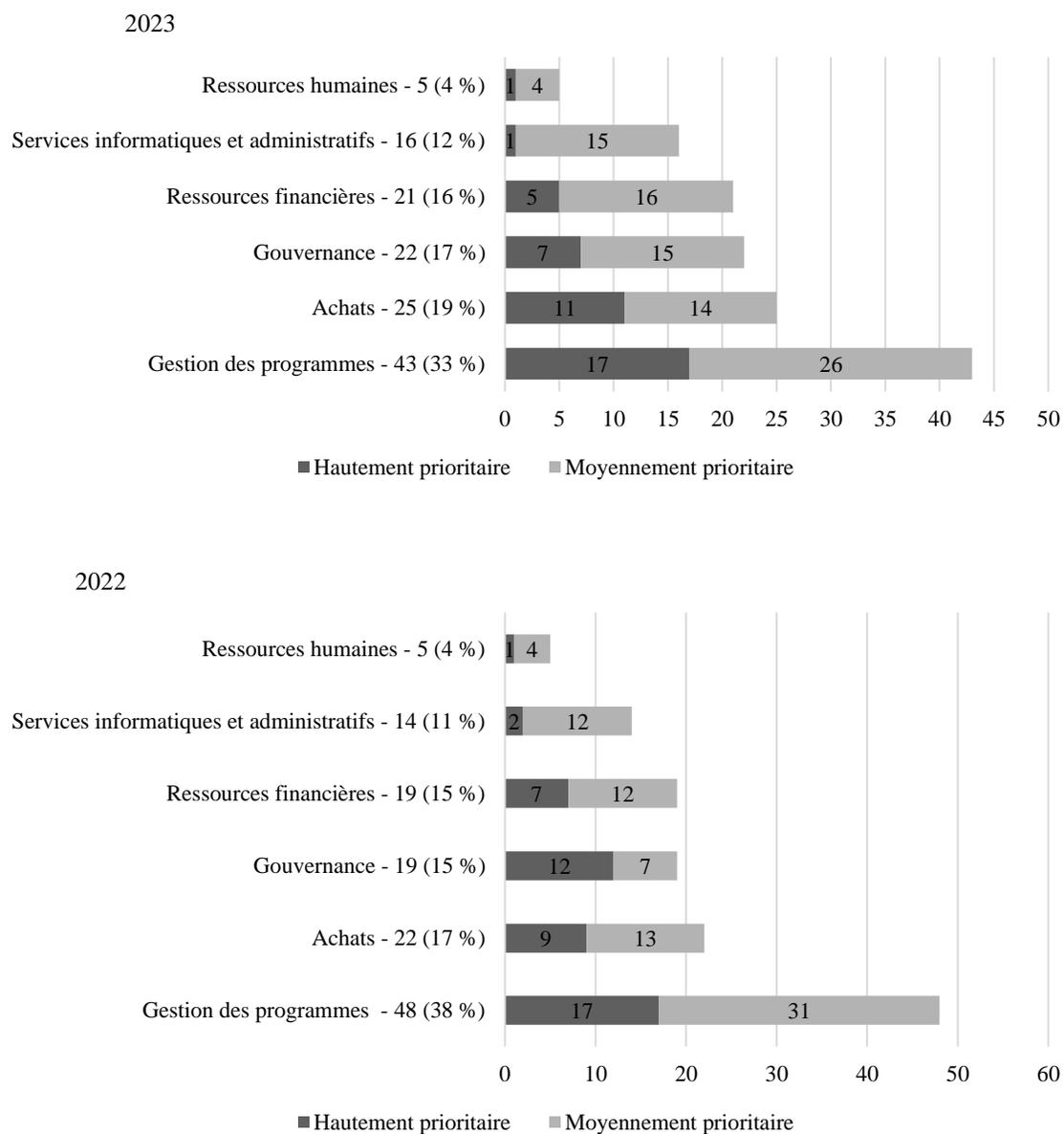
41. En 2023, le Bureau a effectué huit audits du siège et a publié un rapport de synthèse. Les audits concernaient le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique, le Bureau de la gestion financière, le FENU, le Bureau de l'Ombudsman, les pratiques du PNUD en matière de mobilisation et de coordination des ressources, la deuxième ligne de défense du PNUD, le Bureau de gestion des crises du PNUD et la gestion du programme du Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Le rapport de synthèse a porté sur le suivi des résultats des projets.

42. Huit des 10 rapports d'audit du siège ont donné lieu à 34 recommandations, dont sept (21 %) étaient classées « hautement prioritaires ». L'année précédente, le Bureau avait publié 10 rapports d'audit du siège qui avaient donné lieu à 29 recommandations, dont six (21 %) avaient été classées « hautement prioritaires ».

Audits de bureaux de pays

43. Les 29 rapports d'audit de bureau de pays publiés en 2023 ont donné lieu à 132 recommandations, dont 42 (32 %) étaient classées « hautement prioritaires ». En 2022, le Bureau avait publié 27 rapports d'audit de bureau de pays qui avaient donné lieu à 127 recommandations, dont 48 (38 %) avaient été classées « hautement prioritaires ». La figure III présente une ventilation par domaine d'audit des problèmes relevés et des recommandations formulées en 2022 et 2023.

Figure III
Problèmes relevés et recommandations formulées en 2022 et 2023, par domaine d'audit



44. En 2023, le Bureau a relevé des problèmes importants (récurrents dans au moins quatre bureaux) dans les domaines d'audit présentés dans le tableau 8. En 2023, la gestion des programmes et des projets a continué de faire l'objet du plus grand nombre d'observations d'audit.

Tableau 8
Problèmes récurrents relevés lors des audits des bureaux de pays

<i>Domaine d'audit</i>	<i>Problèmes récurrents relevés à l'audit</i>
Gestion des programmes et des projets (22 bureaux)	Inadéquation de la stratégie de mobilisation des ressources ; faiblesses dans la mise en œuvre d'une politique harmonisée concernant les transferts de fonds ; suivi inadéquat des résultats des programmes et des projets ; retards dans la clôture des projets ; défaillance dans la conception et la planification des projets ; lacunes dans le suivi des projets et l'établissement des rapports ; gestion inadéquate des risques liés aux projets ; faiblesses dans les procédures d'évaluation sociale et environnementale.
Achats (18 bureaux)	Lacunes dans la planification et la supervision des achats ; défaillance dans les procédures d'achats ; absence de transmission aux comités des achats lorsque les seuils sont atteints ; expiration des délais dans la création et l'approbation des demandes d'achat ; lacunes dans la sélection et la gestion des fournisseurs directs.
Gouvernance (15 bureaux)	Inquiétudes par rapport à la viabilité financière ; défauts dans la structure organisationnelle ; inadéquation des processus de gestion des risques ; difficultés à mobiliser des ressources.
Finances (13 bureaux)	Enregistrement incorrect des opérations financières ; erreurs dans le traitement des paiements ; dérogations aux processus de gestion financière ; application inefficace des services de facilitation des livraisons.
Services administratifs (sept bureaux)	Faiblesses dans la gestion des actifs ; erreurs dans la gestion des voyages ; contrat de location inadéquat.
Ressources humaines (quatre bureaux)	Difficultés dans les processus de recrutement.

Audits d'activités financées par le Fonds mondial

45. En 2023, le Bureau a publié 11 rapports d'audit portant sur des activités financées par le Fonds mondial (huit rapports d'audit de bureaux de pays et trois rapports de synthèse). Ces rapports concernaient la gestion des subventions allouées par le Fonds mondial à huit bureaux de pays, dont deux en Amérique latine et aux Caraïbes, trois en Afrique, un dans la région des États arabes, un en Asie et un dans la région Europe et Communauté d'États indépendants.

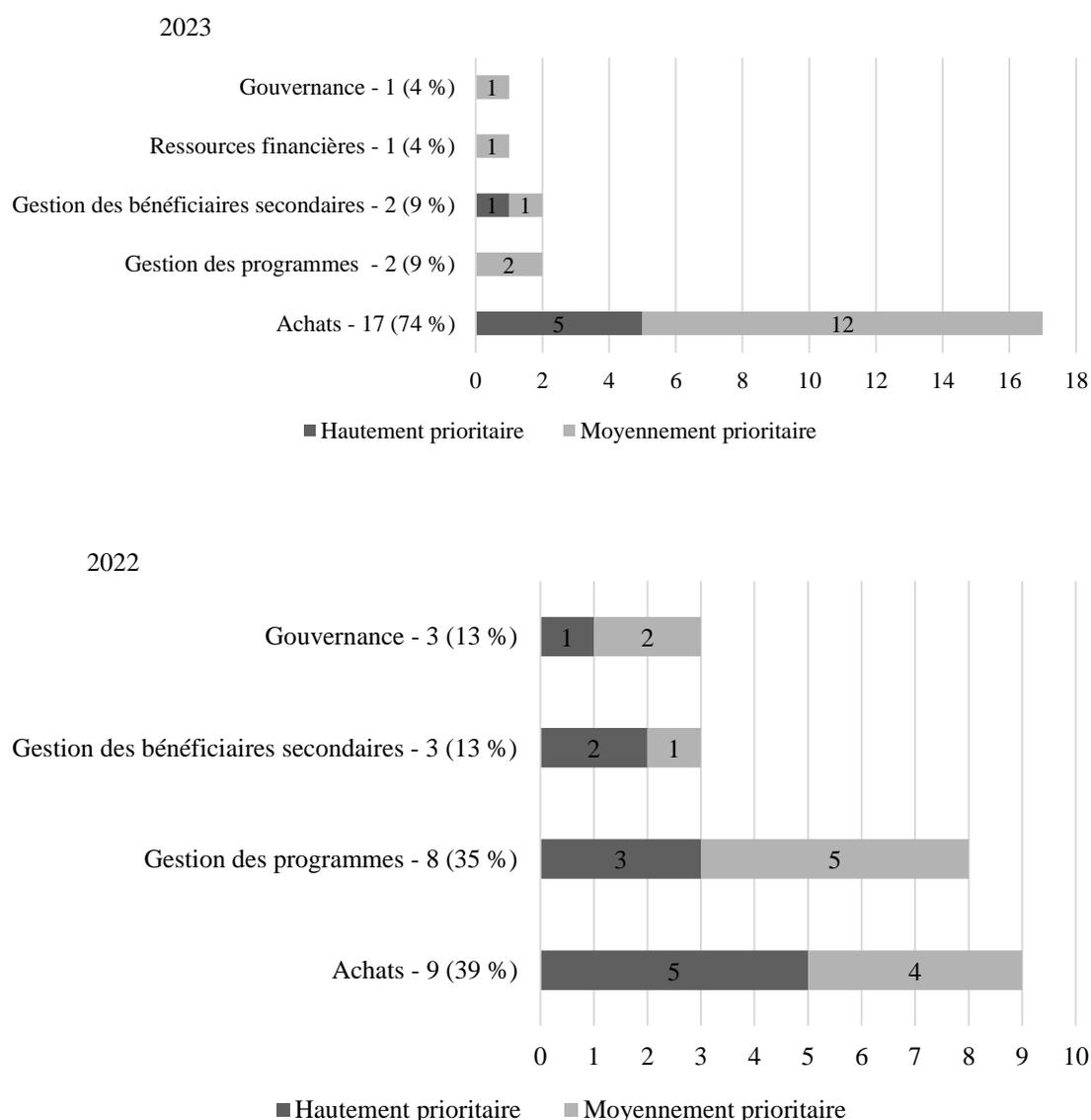
46. Les huit rapports d'audit visaient des subventions gérées par le PNUD en tant que bénéficiaire principal. Trois des audits ont abouti à la note « pleinement satisfaisant », trois à la note « satisfaisant/quelques améliorations nécessaires » et deux à la note « partiellement satisfaisant/améliorations importantes nécessaires ». Sur les trois rapports restants, l'un faisait la synthèse des audits de 2023 des bureaux de pays en tant que bénéficiaires principaux et les deux autres faisaient la synthèse des audits de 2022 et 2023 des bénéficiaires secondaires des subventions du Fonds mondial (organisations non gouvernementales ou institutions gouvernementales).

47. Les huit rapports d'audit ont donné lieu à 24 recommandations, dont six (24 %) ont été classées « hautement prioritaires ». Les problèmes graves relevés lors de ces audits sont regroupés par domaine d'audit dans la figure IV. La plupart des problèmes relevés par le Bureau concernaient la gestion des achats et de la chaîne

d'approvisionnement, y compris la gestion des stocks et le contrôle de la qualité des produits de santé, ainsi que la supervision des bénéficiaires secondaires et la gestion des programmes.

Figure IV

Distribution et ordre de priorité des recommandations formulées dans les rapports d'audit interne établis en 2022 et 2023 sur les activités financées par le Fonds mondial



Audits de projets

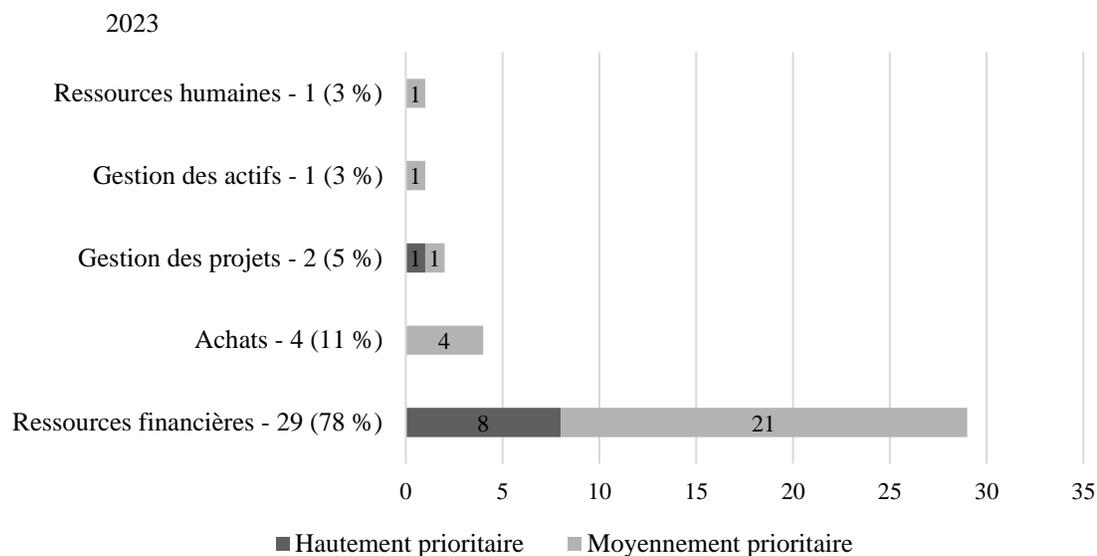
48. En 2023, 42 projets d'exécution directe ont fait l'objet d'un audit distinct des audits de bureaux de pays, le montant total des dépenses vérifiées s'élevant à 525,8 millions de dollars. Quarante d'entre eux étaient exécutés directement par 29 bureaux de pays du PNUD et un par le Bureau de gestion des crises. Le Bureau a publié un rapport de synthèse sur les audits des projets exécutés directement par le PNUD en 2022.

49. Sur les 41 rapports d'audit de projets exécutés par le PNUD, 40 étaient des audits financiers et l'un un audit de contrôle interne. Sur les 40 rapports d'audit financier de projets d'exécution directe, les auditeurs ont émis des opinions non assorties de commentaires sur les états financiers de 30 projets (75 %) et des opinions assorties de commentaires sur les états financiers de 10 projets (25 %). Des opinions assorties de commentaires ont été émises sur le rapport d'exécution conjoint concernant huit projets (20 %) et sur l'état des immobilisations corporelles concernant trois projets (7,5 %). Un projet a fait l'objet d'une opinion assortie de commentaires portant à la fois sur le rapport d'exécution conjoint et l'état des immobilisations corporelles. L'incidence financière nette des opinions assorties de commentaires s'est traduite par une sous-estimation des charges dans les rapports d'exécution conjoints d'un montant total de 6,9 millions de dollars, soit 1 % du montant total vérifié des dépenses afférentes aux projets d'exécution directe (525,8 millions de dollars). Le Bureau considère qu'une anomalie financière de 1,5 % (chiffre net) ou plus requiert l'attention de l'administration, qui doit prendre des mesures correctives ou renforcer les contrôles, car elle compromet l'exactitude des informations financières relatives aux projets du PNUD. Si le montant sous-évalué représente moins de 1,5 %, l'administration du PNUD doit envisager des mesures correctives, en particulier pour les projets ayant fait l'objet d'opinions assorties de commentaires et de recommandations d'audit classées « hautement prioritaires » ou « moyennement prioritaires ».

50. Les auditeurs ont formulé au total 37 observations relatives aux audits financiers. Ces observations d'audit portaient principalement sur la gestion financière et huit d'entre elles étaient hautement prioritaires. Elles concernaient : a) des dépenses enregistrées sous des périodes comptables incorrectes ; b) la comptabilisation de dépenses de projet inéligibles ; c) l'absence de documents justificatifs ; d) le non-respect des procédures d'achat ; e) la comptabilisation des paiements anticipés comme dépenses ; f) la non-comptabilisation des dépenses et des montants à payer correspondants touchant la partie non réglée des paiements fondés sur la performance ; g) l'application d'une méthode incorrecte pour la comptabilisation des coûts de rénovation.

51. Le Bureau a recommandé que les bureaux responsables appliquent rapidement les recommandations formulées dans les rapports d'audit.

Figure V
Problèmes relevés et recommandations formulées en 2023 concernant les projets d'exécution directe, par domaine d'audit



Audits de projets du PNUD exécutés par des organisations non gouvernementales ou des gouvernements

52. Les audits des projets d'exécution nationale portant sur l'exercice 2022 ont été réalisés par des institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou des cabinets de conseil choisis et encadrés par les bureaux de pays du PNUD. Au 31 décembre 2023, le Bureau avait reçu 390 rapports d'audit de 82 bureaux de pays. Le montant total des dépenses vérifiées s'élevait à 673 millions de dollars.

53. Les auditeurs ont formulé des opinions assorties de commentaires pour 22 des 390 rapports d'audit (un refus d'exprimer une opinion, une opinion défavorable et 20 opinions avec réserve), l'anomalie financière constatée représentant un montant net de 0,4 million de dollars, soit 0,1 % du montant total des dépenses vérifiées (673 millions de dollars). Les opinions d'audit assorties de commentaires étaient principalement dues à des dépenses non justifiées, à des dépenses inéligibles et à des dépenses non comptabilisées.

54. Les auditeurs ont formulé un total de 1 858 observations d'audit dans leurs rapports. La plupart des observations d'audit portaient sur la gestion financière, les systèmes de tenue des comptes et les contrôles et les achats de biens et de services. Le Bureau a assuré le suivi des mesures prises par les bureaux de pays pour appliquer les recommandations des auditeurs. Au 31 décembre 2023, 85 % des 1 858 problèmes recensés avaient été résolus ou n'étaient plus d'actualité.

55. Après avoir évalué l'exercice d'audit, le Bureau a envoyé des lettres d'examen à l'ensemble des 82 bureaux de pays. L'examen reposait sur quatre critères : a) rigueur des contrôles internes ; b) suivi en temps utile des recommandations des auditeurs ; c) respect des prescriptions relatives à l'étendue de l'audit ; d) réalisation en temps voulu de la mission d'audit. Sur les 82 bureaux de pays, 67 ont reçu la note « satisfaisant » (82 %), 11 la note « partiellement satisfaisant » et quatre la note « insatisfaisant ».

Services de conseillers et de consultants

56. En 2023, le Bureau a publié 10 notes consultatives et mémorandums (voir tableau 4) : six mémorandums concernant des demandes de comptabilisation en pertes et quatre notes de services consultatifs, dont trois alertes sur les risques émergents et une note sur les services consultatifs en matière d'informatique et de communications.

57. Les services consultatifs en matière d'informatique et de communications étaient liés à la mise en service d'applications internes. Voir les détails à l'annexe I.

58. Le Bureau a émis trois alertes sur les risques afin de conseiller la direction sur les risques émergents. Ces alertes concernaient les contributions des gouvernements aux dépenses locales des bureaux extérieurs, les membres du personnel ayant cessé leurs fonctions et le nombre de soumissionnaires pour les bureaux de pays. Le Bureau a animé un atelier d'auto-évaluation des contrôles pour aider le bureau du PNUD en Ukraine à gérer les risques.

59. Conformément à la règle 126.17 du Règlement financier et des règles de gestion financière du PNUD et aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations du PNUD, le Bureau a examiné six demandes de comptabilisation en pertes, dont quatre provenaient de bureaux de pays et deux d'unités du siège.

60. Le Bureau a procédé à la fin de 2023 à l'examen de deux projets : le programme de développement local en République démocratique du Congo et le projet d'opérations d'assistance concernant le Safer au Yémen. Voir les détails à l'annexe I.

IX. Évaluation externe de la qualité

61. Une évaluation indépendante de la qualité des activités du Bureau a été entreprise conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne, qui exigent que des évaluations indépendantes et externes de la qualité des activités d'audit interne soient réalisées tous les cinq ans. L'évaluation a abouti à une note « généralement conforme », qui est la note la plus élevée et qui indique que les activités d'audit interne du Bureau se sont bien conformées à toutes les normes de l'Institut des auditeurs internes.

62. Par la suite, le Bureau a élaboré un plan d'action pour donner suite à l'ensemble des recommandations formulées dans le rapport d'évaluation externe de la qualité. À ce jour, la majorité des recommandations ont été appliquées.

X. Diffusion des rapports d'audit interne

63. Trente jours après leur publication, tous les rapports d'audit interne publiés en 2023 ont été rendus publics conformément à la décision 2012/10 du Conseil d'administration. Ils sont disponibles en anglais sur le site Web de publication des audits du Bureau (<https://audit-public-disclosure.undp.org>). Aucune demande de révision concernant tel ou tel rapport d'audit n'a été reçue, que ce soit d'une unité du PNUD ou d'une autre entité ou encore d'un État Membre.

64. Bien que les rapports consultatifs ne soient pas publiés, le Bureau en fournit des copies aux cadres dirigeants et au personnel concerné.

XI. Investigations

Dossiers reçus

65. En 2023, le groupe de travail sur l'innovation du Bureau s'est employé à étudier des solutions visant à rationaliser le processus d'évaluation et d'investigation. En 2024, le Bureau continuera de chercher des moyens d'exploiter les nouvelles technologies et de réexaminer les procédures plus anciennes. Par ailleurs, il a modifié les lignes directrices internes sur l'entretien avec les témoins afin d'exploiter la technologie de conversion automatisée directe de la parole en texte pour une production plus efficace des transcriptions et a acquis une technologie permettant l'examen à distance des données d'appareils électroniques.

66. Le Bureau a poursuivi la restructuration de la fonction d'investigation en effectuant un regroupement géographique, les enquêteurs étant affectés à des affaires dans des régions spécifiques.

67. Le nombre de dossiers pris en charge tout au long de l'année a poursuivi la tendance à la hausse de 2022. En 2023, le Bureau a mené 12 missions dans 12 pays pour conclure des enquêtes. Il a également entrepris une mission préventive. Il a constaté une forte augmentation des plaintes pour fraude en matière d'achats et des plaintes pour abus d'autorité, qui ont atteint respectivement 109 cas et 45 cas, contre 57 cas et 22 cas en 2022. Il a ouvert 25 dossiers d'enquête sur des irrégularités dans la procédure de recrutement, soit un peu plus du triple par rapport à 2022 (huit dossiers). Il a ouvert huit dossiers d'enquête concernant la discrimination, ce qui représente une forte hausse par rapport à l'unique dossier ouvert en 2022. En outre, il a constaté une légère augmentation des plaintes pour harcèlement sexuel sur le lieu de travail : 35 contre 31 en 2022.

68. En 2023, le Bureau a ouvert 424 nouveaux dossiers et repris 253 dossiers reportés de 2022, ce qui a porté le nombre de dossiers en 2023 à 677, soit le nombre de dossiers le plus élevé jamais enregistré. À la fin de l'année 2023, 262 dossiers ont été reportés à 2024 (voir tableau 9 et fig. VI).

Tableau 9

Dossiers d'enquête traités en 2023

<i>État des dossiers</i>	<i>Nombre de dossiers</i>
Reporté de 2022 (1 ^{er} janvier 2023)	253
Reçus pendant l'année	424
Total pour l'année	677
Réglé en 2023	415
En cours (31 décembre 2023)	262

Types de plaintes

69. Dans le cadre d'une initiative visant à harmoniser les rapports annuels de contrôle entre les entités des Nations Unies³, le nombre de nouveaux dossiers est

³ PNUD, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets et Fonds des Nations Unies pour la population.

présenté en cinq grandes catégories (voir fig. VII et tableau 10). Ces mêmes cas sont ensuite répartis en catégories spécifiques (voir fig. VIII).

Figure VI
Aperçu comparatif des dossiers reçus, réglés et cumulés (2021-2023)

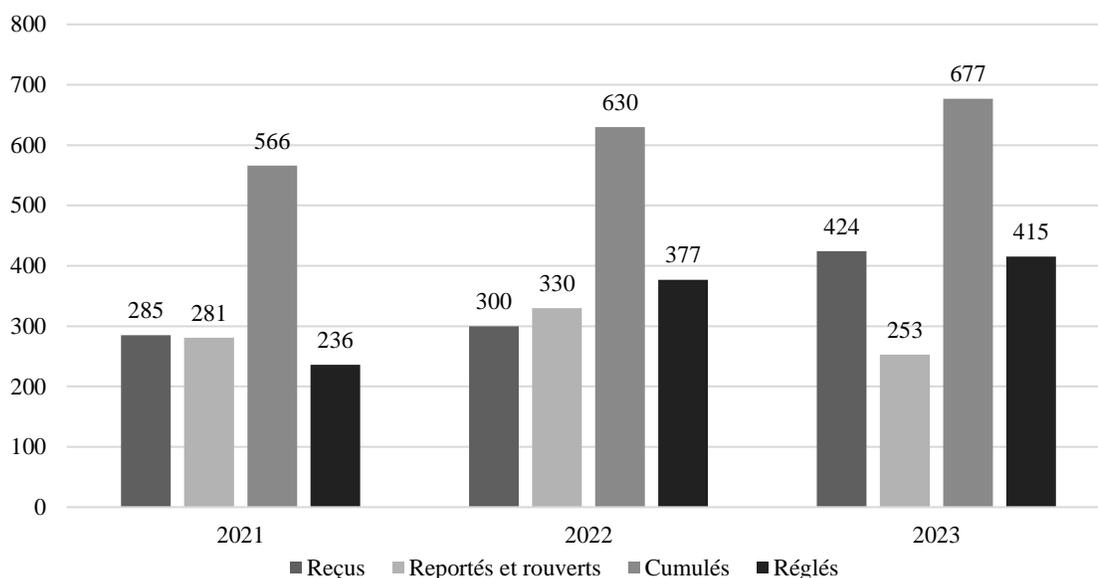


Figure VII
Ventilation des dossiers reçus par le Bureau de l'audit et des investigations (2023)

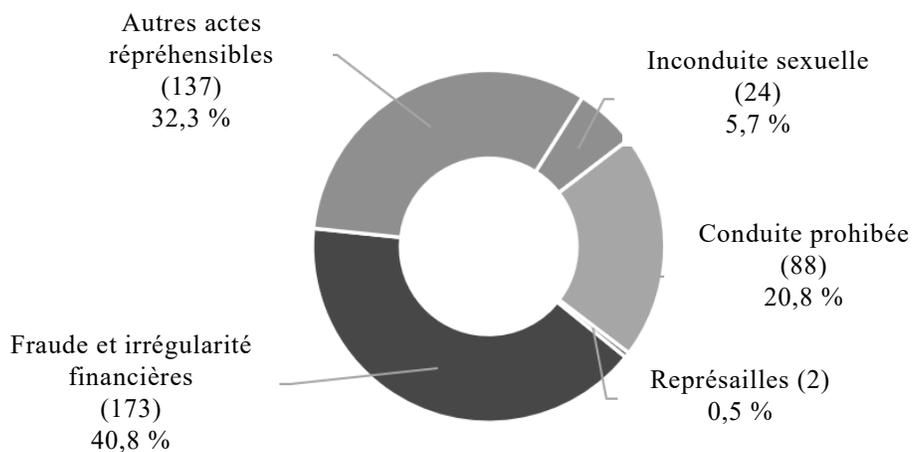


Tableau 10
Dossiers reçus par le Bureau de l'audit et des investigations, par catégorie générale, 2021-2023⁴

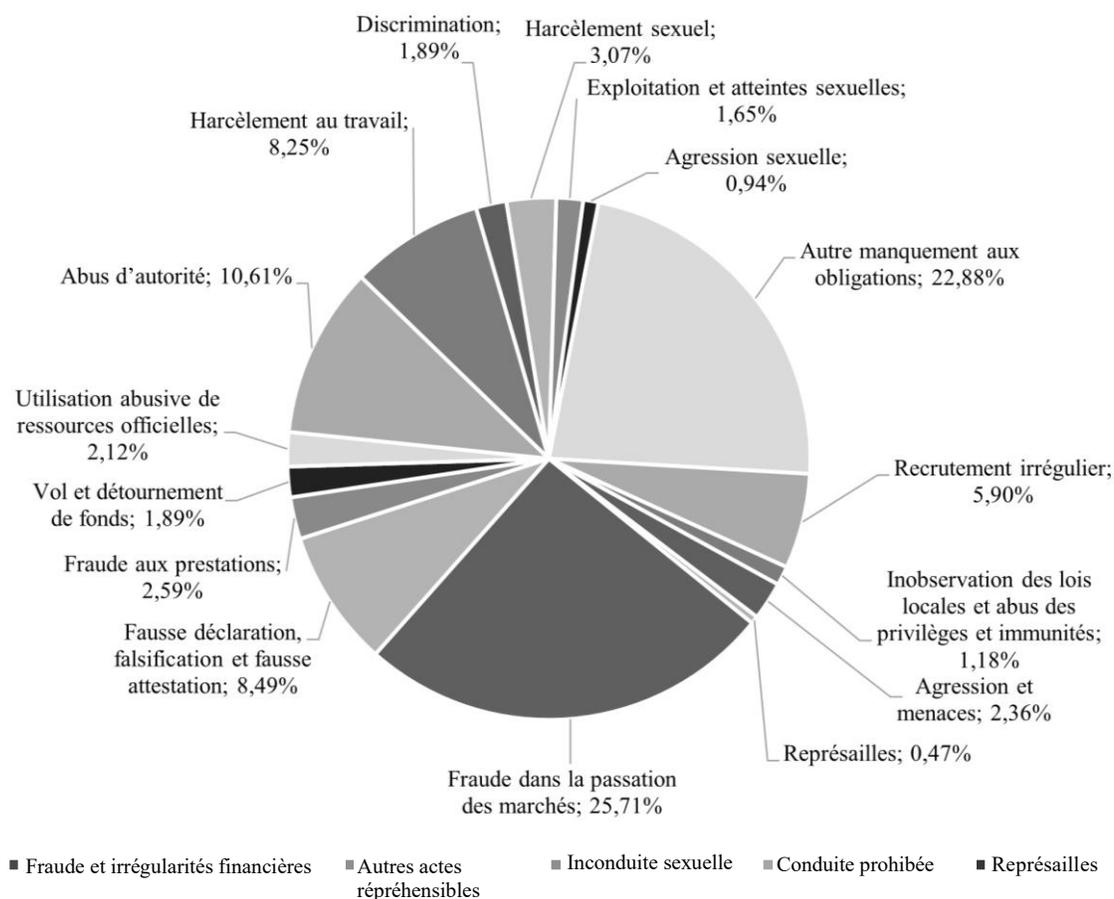
<i>Catégorie d'allégation</i>	<i>Dossiers en 2021</i>	<i>Dossiers en 2022</i>	<i>Dossiers en 2023</i>
Fraudes et irrégularités financières	134	119	173
Conduite prohibée*	44	54	88
Inconduite sexuelle	25	31	24
Représailles	0	2	2
Autres actes répréhensibles	82	94	137
Total	285	300	424

* Les « comportements interdits » sont les allégations mentionnées dans la politique du PNUD en matière de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus d'autorité. Toutefois, aux fins du présent rapport, cette catégorie n'inclut pas le harcèlement sexuel, qui relève de l'« inconduite sexuelle ». Les « autres actes répréhensibles » s'entendent de tout fait allégué qui n'entre pas dans les autres catégories plus larges, mais qui pourrait néanmoins constituer une violation des textes administratifs du PNUD. Il s'agit notamment du fait de ne pas coopérer à une enquête ou d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

70. Les plaintes sont transmises au Bureau par courrier, courrier électronique, formulaire en ligne, téléphone indépendant, communication personnelle et renvoi. Les plaintes portant sur des irrégularités financières (fraude dans la passation de marchés, vol et détournement de fonds, utilisation abusive de ressources du PNUD, fausses déclarations, falsification de documents et fausse attestation, et fraude aux prestations) constituaient 40,8 % des cas dont a été saisi le Bureau en 2023, soit une augmentation par rapport aux 39,7 % enregistrés en 2022. Les plaintes relatives à l'inconduite sexuelle (agression sexuelle, harcèlement sexuel, exploitation et atteintes sexuelles) constituaient 5,66 % des cas soumis au Bureau en 2023, soit une baisse par rapport aux 10,3 % enregistrés en 2022 (voir fig. VIII).

⁴ Les « comportements interdits » sont les allégations mentionnées dans la politique du PNUD en matière de harcèlement, de harcèlement sexuel, de discrimination et d'abus d'autorité. Toutefois, aux fins du présent rapport, cette catégorie n'inclut pas le harcèlement sexuel, qui relève de l'« inconduite sexuelle ». Les « autres actes répréhensibles » s'entendent de tout fait allégué qui n'entre pas dans les autres catégories plus larges, mais qui pourrait néanmoins constituer une violation des textes administratifs du PNUD. Il s'agit notamment du fait de ne pas coopérer à une enquête ou d'exercer un emploi en dehors du PNUD sans autorisation.

Figure VIII
Types de plaintes reçues en 2023



71. En 2023, les plaintes les plus nombreuses provenaient de la région Asie et Pacifique (100), suivie de la région Afrique (92), de la région des États arabes (49), de la région Europe et Communauté d'États indépendants (45), de la région Amérique latine et Caraïbes (35) et du siège (28). En outre, sur un total de 424 plaintes, 75 mettaient en cause des fonctionnaires ou d'autres membres du personnel sous contrat du PNUD affectés à d'autres entités des Nations Unies (voir tableau 11).

Tableau 11
Plaintes reçues en 2023, par région

	<i>Nombre de plaintes</i>
Asie et Pacifique	100
Afrique	92
Autres entités des Nations Unies	75
États arabes	49
Europe et Communauté d'États indépendants	45
Amérique latine et Caraïbes	35
Siège	28
Total	424

Traitement des dossiers

72. En 2023, le Bureau a mené à terme 406 examens préliminaires, dont 180 ont conduit à une enquête plus approfondie et 226 (55,7 %) ont été classés sans suite. En outre, il a mené à terme 11 examens préliminaires reportés de 2022, ce qui porte le nombre total de plaintes soumises à un examen préliminaire à 417.

73. En 2023, le Bureau a réglé 184 dossiers à la suite d'une enquête. Dans 100 d'entre eux (54,3 %), les allégations se sont avérées non fondées. Sur les 84 dossiers restants, 83 (45,1 %) ont donné lieu à des rapports d'enquête concluant à l'existence de preuves d'inconduite et un dossier s'est soldé par une lettre d'options (voir tableau 12).

74. Le Bureau s'était fixé comme indicateur clef de performance de traiter en trois mois ou moins 50 % des dossiers en cours d'examen préliminaire et en moins de 270 jours ouvrables (393 jours civils) 50 % des dossiers sous enquête⁵. Des 417 plaintes soumises à un examen préliminaire en 2023, 99,8 % ont été réglées dans les trois mois. Des 184 dossiers réglés à l'issue d'une enquête, 48,4 % l'ont été dans la limite des 270 jours ouvrables.

75. À la fin de 2023, 18 dossiers étaient en cours d'examen préliminaire et 244 faisaient l'objet d'une enquête.

Tableau 12

Récapitulatif des affaires classées en 2022 et 2023

Mesures prises	Nombre de dossiers (2022)	Nombre de dossiers (2023)
Après examen préliminaire :		
Classement sans suite (enquête non justifiée)	185	212
Renvoi à d'autres entités des Nations Unies	10	7
Renvoi à d'autres bureaux du PNUD	6	12
Total, dossiers réglés après examen préliminaire	201	231
Après enquête :		
Classement sans suite (allégations sans fondement)	114	100
Classement sans suite (allégations fondées)	62	84
Transmission au Bureau des services juridiques	28	21
Transmission aux bureaux de pays	13	27
Transmission au Comité d'examen des fournisseurs	18	27
Transmission à d'autres entités des Nations Unies	2	5
Transmission à d'autres bureaux du PNUD	–	3
Lettre d'options envoyée	1	1
Total, dossiers réglés après enquête	176	184
Total, dossiers réglés pendant l'année	377	415

⁵ Conformément au Cadre juridique du PNUD, chap. III, sect. 1.4, « Dans la mesure du possible, selon la complexité d'une affaire et la disponibilité des ressources d'enquête, la période entre la date à laquelle les allégations d'actes répréhensibles sont signalées au Bureau et la fin de l'enquête ne devrait normalement pas dépasser 270 jours ouvrables ». Si l'on tient compte des jours fériés officiels des Nations Unies, 270 jours ouvrables correspondent à environ 393 jours calendaires ; par conséquent, le Bureau a utilisé 393 jours calendaires comme mesure de référence pour ses enquêtes.

<i>Mesures prises</i>	<i>Nombre de dossiers (2022)</i>	<i>Nombre de dossiers (2023)</i>
Rapports d'enquête publiés	61	83
Rapports d'établissement de préjudice financier publiés	–	–
Lettre d'options envoyée	1^a	1
Lettres d'observations envoyées	5	1

^a Une lettre d'options est un document par lequel un membre du personnel du PNUD contre lequel il existe des preuves d'actes répréhensibles se voit offrir la possibilité de démissionner sous certaines conditions, notamment l'engagement de rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible, plutôt que de subir les conséquences d'une enquête approfondie et d'une éventuelle procédure disciplinaire.

Dossiers reposant sur des allégations fondées

76. La plupart des manquements potentiels relevés dans les 84 dossiers fondés concernaient des allégations de fraude dans la passation de marchés (22 cas, soit 26,2 %), de fausses déclarations, d'actes de falsification et de fausses attestations (20 cas, soit 23,8 %), d'autres manquements aux obligations (10 cas, soit 11,9 %), de fraude aux prestations (8 cas, soit 9,5 %) et de harcèlement sexuel (6 cas, soit 7,1 %). On trouvera à l'annexe IV un récapitulatif des enquêtes de 2023 ayant conclu au bien-fondé des allégations soulevées, par type d'allégation.

77. Sur les 84 plaintes jugées fondées, 26 (31 %) provenaient de la région Afrique, 24 (28,6 %) de la région Asie et Pacifique, 21 (25 %) d'autres entités des Nations Unies, 6 (7,1 %) de la région des États arabes, 3 (3,6 %) de la région Europe et Communauté d'États indépendants, 3 (3,6 %) de la région Amérique latine et Caraïbes et 1 (1,2 %) du siège.

Inconduite sexuelle

78. En 2023, le Bureau a ouvert 24 dossiers liés à des inconduites sexuelles (13 plaintes pour harcèlement sexuel, sept plaintes pour exploitation sexuelle et violence sexuelle et quatre plaintes pour agression sexuelle⁶). Ce chiffre représente une baisse de 22,6 % par rapport à 2022, année au cours de laquelle le Bureau avait ouvert 31 dossiers d'inconduite sexuelle. En outre, le Bureau a reporté 15 cas d'inconduite sexuelle de 2022 à 2023 (10 plaintes pour harcèlement sexuel et cinq plaintes pour exploitation sexuelle et violence sexuelle). Il avait donc en tout 39 dossiers d'inconduite sexuelle à traiter en 2023⁷. Voir la figure IX pour les tendances de ces dernières années.

79. En 2023, le Bureau a établi le bien-fondé de neuf plaintes pour inconduite sexuelle (six cas de harcèlement sexuel, deux cas d'agression sexuelle et un cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles), ce qui représente une forte augmentation par rapport à 2022, année où le Bureau avait conclu au bien-fondé de deux plaintes pour inconduite sexuelle (un cas de harcèlement sexuel et un cas d'agression sexuelle)

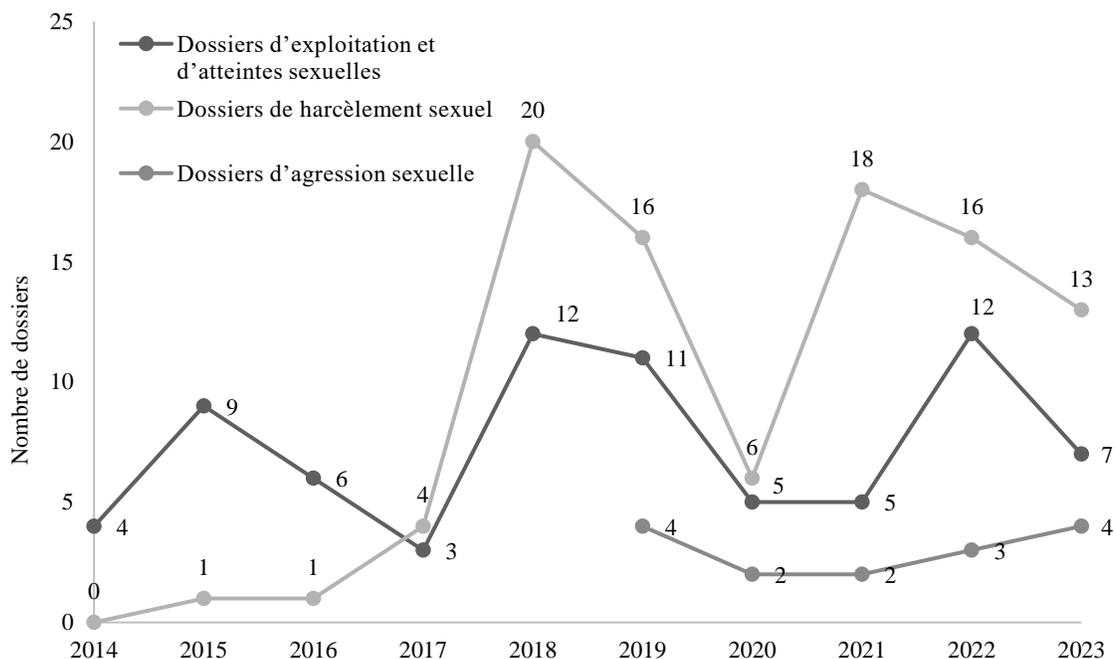
⁶ 2019 a été la première année où des plaintes pour harcèlement sexuel ont été classées dans une catégorie distincte.

⁷ Un cas de harcèlement sexuel a été reclassé comme cas de fraude aux prestations.

avaient été confirmés⁸. En 2023, le Bureau a réglé 28 dossiers⁹ sur les 39 dont il était saisi en matière d'inconduite sexuelle. Dix plaintes pour inconduite sexuelle ont été reportées à 2024.

Figure IX

Dossiers de harcèlement sexuel, d'exploitation et d'atteintes sexuelles et d'agression sexuelle reçus, 2014-2023



Lettres d'observations

80. En 2023, le Bureau a adressé à l'unité administrative concernée une lettre d'observations à l'issue de l'enquête sur un cas de fraude aux prestations.

Préjudice financier et recouvrement (décisions 2014/21 et 2015/13)

81. Le préjudice financier total subi par le PNUD, tel que l'établissent les rapports d'enquête ou les lettres d'observations publiés par le Bureau en 2023, se chiffrait à 1 020 028 dollars. Selon le Bureau de la gestion financière, le préjudice financier total établi par les rapports d'enquête ou les lettres d'observations qui ont été soumis de 2013 à 2023 s'élevait à 10 547 964 dollars, dont 9 374 740 dollars ont été jugés recouvrables. La part recouvrée de ce montant s'élevait à 4 007 398 dollars, soit 42,7 % de la perte totale.

⁸ Le Bureau qualifie le dossier en fonction du type de faute alléguée au moment où la plainte est reçue. Toutefois, au cours de l'examen préliminaire ou de l'enquête, le type de l'affaire peut être réévalué et mis à jour dans les documents de clôture, afin de refléter la faute qui a effectivement fait l'objet d'un examen préliminaire ou d'une enquête.

⁹ Un cas de harcèlement sexuel a été reclassé comme cas de fraude aux prestations et un autre comme cas d'abus d'autorité.

Mesures adoptées dans les cas de faute (décision 2011/22)

82. Les mesures adoptées par d'autres bureaux du PNUD (Bureau des services juridiques, Bureau de la déontologie, bureaux de pays, Comité d'examen des fournisseurs et bureaux régionaux) comme suite aux rapports d'enquête publiés par le Bureau sont détaillées ci-après.

83. Sur la base des 21 rapports d'enquête, relatifs à des membres du personnel, qui ont été transmis au Bureau des services juridiques en 2023, un membre du personnel a été démis de ses fonctions et deux personnes ont été licenciées. Une lettre a été versée au dossier de six personnes qui avaient démissionné ou dont le contrat était arrivé à expiration avant la conclusion de l'enquête qui les concernait. Ce document attestait, en application de l'article 72 ou de l'article 73 du Cadre juridique, que si les intéressés étaient restés au service du PNUD, le Bureau des services juridiques aurait recommandé l'ouverture d'une procédure pour faute à leur égard. Deux membres du personnel ont été blanchis de toutes les allégations dont ils faisaient l'objet, l'un d'eux ayant reçu un blâme au lieu d'être soumis à une sanction officielle. Le Bureau des services juridiques examine actuellement les 10 rapports restants.

84. Comme suite à la transmission de 27 rapports aux bureaux de pays concernant des membres du personnel n'ayant pas la qualité de fonctionnaire, trois sous-traitants et quatre titulaires d'accord de service ont été licenciés, et un sous-traitant et sept titulaires d'accord de service n'ont pas vu leur contrat renouvelé. Dans le même temps, deux titulaires d'accord de services recrutés sur le plan national, ainsi que deux sous-traitants qui ont démissionné, ont eu une note versée dans leur dossier de service. Un sous-traitant a été mis hors de cause et une note a été versée dans son dossier de service tandis qu'un titulaire d'accord de service a vu son droit à une augmentation de traitement reporté à titre de sanction. Les six autres rapports sont en cours d'examen.

85. Sur les 27 rapports que le Bureau a soumis au Comité d'examen des fournisseurs en 2023, trois ont donné lieu à des mesures avant la fin de l'année, les fournisseurs concernés ayant fait l'objet de sanctions. En ce qui concerne les 24 autres rapports en cours d'examen, 21 fournisseurs (mis en cause dans 13 dossiers) ont été soumis à une suspension provisoire dans l'attente de la décision du Comité.

86. Cinq rapports d'enquête ont été transmis à une autre entité des Nations Unies. Deux concernaient des membres du personnel et restaient à l'examen à la fin de l'année. Trois concernaient des Volontaires des Nations Unies qui auraient été licenciés sans préavis s'ils étaient restés au service de l'entité.

87. Trois rapports concernant des allégations de représailles ont été soumis au Bureau de la déontologie du PNUD. L'un d'eux a été transmis au Bureau des services juridiques et le dossier est en cours d'examen. Les deux autres concernent des non-fonctionnaires d'une autre entité des Nations Unies et sont toujours en cours d'examen.

Respect des normes sociales et environnementales

88. En 2023, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a enregistré deux nouveaux dossiers, ce qui porte le nombre total de dossiers à 23, dont 12 sont des dossiers qui concernent des projets situés en Afrique du Sud, au Cameroun, en Colombie, en Inde, en Iraq, en Jordanie, au Kirghizistan, en Macédoine du Nord, au Malawi, à Maurice, au Myanmar et au Tchad. Le dossier concernant l'Inde est entré en phase de surveillance, conformément à la décision prise par l'Administrateur du PNUD en réponse aux recommandations formulées par le Groupe à l'issue de l'enquête. Le Groupe a entrepris sa première enquête spontanée sur un projet au Tchad dans le cadre de sa démarche préventive, la première enquête

préventive ayant été prévue pour 2024, et a mené des missions sur le terrain en Afrique du Sud et en Macédoine du Nord. Il a également continué de mettre à jour ses lignes directrices en matière d'enquête.

89. En 2023, le Groupe chargé du respect des normes environnementales et sociales a accueilli la première réunion annuelle du réseau des mécanismes de responsabilité du système des Nations Unies, à laquelle ont participé des représentantes et représentants de huit organismes des Nations Unies. Il a participé à la vingtième réunion annuelle du réseau de mécanismes indépendants de responsabilité organisée par les mécanismes de responsabilité de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et de la Banque mondiale. Pendant toute l'année 2023, le Groupe a mené des activités de sensibilisation auprès de partenaires et d'éventuelles parties prenantes dans le but de leur faire mieux comprendre sa mission, son mandat et ses activités. Il a organisé une tournée de présentation en personne, au cours de laquelle il a tenu des réunions avec diverses organisations de la société civile en Indonésie. En outre, il a participé à deux événements de sensibilisation virtuels organisés à l'intention des organisations de la société civile de l'Asie, du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, aux côtés d'autres mécanismes de responsabilité partenaires. Il a également poursuivi ses activités de sensibilisation par l'intermédiaire des réseaux sociaux et d'autres tribunes numériques.

Prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des atteintes sexuelles

90. En 2023, le Bureau est resté un membre actif de l'Équipe spéciale du PNUD chargée de la prévention du harcèlement sexuel et de l'exploitation et des abus sexuels, de l'équipe spéciale du PNUD pour l'aide aux victimes et aux survivantes et survivants, du comité consultatif de la base de données Clear Check du PNUD¹⁰ et de l'équipe spéciale du PNUD chargée de traiter les questions de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels avec les partenaires d'exécution et les parties responsables sélectionnées pour les projets de développement du PNUD.

91. En 2023, le Bureau a participé à plusieurs groupes de travail techniques interorganisations, notamment le groupe de travail sur l'exploitation et les abus sexuels. Il a aussi contribué à faire connaître les mesures prises par le PNUD en matière de harcèlement sexuel et d'exploitation et d'abus sexuels en organisant des activités de formation et des exposés à l'intention de divers bureaux de pays.

92. Tout au long de l'année 2023, le Bureau a participé à diverses réunions d'information et évaluations des donateurs et a fourni des réponses au nom du PNUD concernant les questions d'inconduite sexuelle. Il a également continué à apporter sa contribution sur les clauses relatives au harcèlement sexuel et à l'exploitation et aux abus sexuels dans les accords avec les donateurs.

93. Depuis le 1^{er} janvier 2020, tous les bureaux et organismes participants des Nations Unies sont tenus de signaler les allégations crédibles d'exploitation et d'atteintes sexuelles au Secrétaire général au moyen du système de suivi iReport, une base de données sécurisée en ligne fonctionnant en temps quasi réel. En 2023, le Bureau a utilisé le système de suivi pour signaler cinq allégations d'exploitation et d'abus sexuels jugées crédibles de prime abord. Il a également appliqué les orientations données par le Coordonnateur spécial chargé d'améliorer l'action de l'Organisation des Nations Unies face à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au sujet du partage d'informations concernant les allégations d'exploitation et d'abus sexuels avec le fonctionnaire des Nations Unies le plus haut placé dans le pays.

¹⁰ Un mécanisme visant à prévenir le réemploi des membres du personnel contre lesquels des allégations d'inconduite sexuelle ont été établies.

Autres activités d'investigation

94. En 2023, le Bureau a continué d'utiliser les lettres d'options qui avaient été élaborées en 2018 en consultation avec la Directrice du Bureau des services de gestion et le Directeur du Bureau des services juridiques. Les lettres d'options permettent aux membres du personnel contre lesquels existent des preuves d'actes répréhensibles de démissionner sous certaines conditions, notamment l'engagement de rembourser toute perte financière résultant de l'acte répréhensible. L'autre option consiste à se soumettre à une enquête complète et à une éventuelle procédure disciplinaire. Le Bureau a envoyé deux lettres d'options en 2023. L'une n'a pas donné lieu à une démission volontaire et le Bureau a continué de mener une enquête ; l'autre a donné lieu à la démission du fonctionnaire qui s'est engagé à rembourser les pertes financières accumulées.
